

Bulletin d'histoire politique

L'économie politique des patriotes, entre capitalisme et socialisme

Julien Mauduit



Volume 25, numéro 2, hiver 2017

Patriotisme et économie durant les Rébellions de 1837-1938

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1038800ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1038800ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mauduit, J. (2017). L'économie politique des patriotes, entre capitalisme et socialisme. *Bulletin d'histoire politique*, 25(2), 172–192.
<https://doi.org/10.7202/1038800ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2017

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'économie politique des patriotes, entre capitalisme et socialisme*

JULIEN MAUDUIT
Université du Québec à Montréal

En pleine campagne d'agitation contre le régime impérial britannique, les patriotes bas-canadiens prônent également une révolution économique contre les « monopoles », « une révolution purement morale, une révolution des fortunes par une concurrence légale¹. » Parallèlement, le Parti patriote défend le maintien du régime seigneurial, privilège aristocratique qui obstrue la libéralisation de la production et des échanges. Cette contradiction se retrouve dans l'historiographie. Plusieurs historien(ne)s soulignent le caractère libéral, moderne, et même capitaliste du mouvement patriote². Cette tendance relativise l'interprétation dominante qui insiste, au contraire, sur un idéal agraire opposé au développement de l'économie commerciale et capitaliste. La critique par les patriotes des mécanismes économiques modernes a longtemps été apparentée à une résistance rétrograde, « irrationnelle » et vaine face à l'avènement du « progrès » capitaliste³. Avec des nuances salutaires, plusieurs travaux récents continuent d'assimiler les patriotes à un idéal agraire caractérisé par la défense d'une société de petits propriétaires et l'opposition au pouvoir corrompteur de l'argent⁴.

L'une des démarches possibles pour éclairer ces contradictions consiste à aborder la Rébellion dans une réflexion intégrant les deux colonies « rebelles ». Donald Creighton, qui fonde son interprétation de la Rébellion sur les mécanismes économiques structurels, a insisté sur les similitudes entre les deux Canadas⁵. Plus récemment, Allan Greer a présenté la Rébellion dans son unicité, c'est-à-dire comme une tentative de révolution conjointe qu'il nous faut aborder en intégrant les deux colonies dans une même analyse⁶. Exception faite de la question du régime seigneurial qui

* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

ne se pose qu'au Bas-Canada, l'économie politique⁷ des républicains des deux colonies converge. La dénonciation des « monopoles », des « capitalistes » et des « privilèges » est identique, au même titre que la défense du « libre commerce » et des « sociétés en commandite » (« *joint stock companies* » au Haut-Canada). Les Canadiens français sont cependant davantage accusés de s'opposer au développement commercial⁸. Une attention particulière sera donc portée aux francophones du Bas-Canada. Élargir géographiquement notre focale sur les deux Canadas nous amènera à souligner les grands traits de la singularité des républicains des années 1830, à mettre « en suspens [...] toutes les unités admises » afin de « restituer à l'énoncé sa singularité d'événement⁹. » Le présent article aspire à restituer les particularités de l'économie politique des républicains canadiens en utilisant le référent de l'idéal démocratique. Mettre en lumière la prégnance de la logique égalitariste expliquera certains paradoxes de leur économie politique, en même temps caractérisée par un réel esprit d'entreprise, libéral, mais aussi par une vision morale, sociale et coopérative du développement économique.

Critique des inégalités économiques : les « monopoles »

La critique du système économique par les républicains des deux Canadas vise en premier lieu les diverses formes de « monopoles ». Le terme désigne pour eux les droits et les pouvoirs accordés par les chartes royales. Ces droits s'apparentent à une délégation du pouvoir public protégée par la loi. Selon le juriste qui fait alors référence, le Britannique William Blackstone, les chartes qui permettent à un groupe d'individus de se constituer en corporation, commerciale ou non, constituent une « consolidation » légale de leur association. L'historien Jean-Marie Fecteau y voit davantage une forme de privilège. La charte autorise la création d'une structure administrative qui survit aux parcours individuels. Elle permet également de créer une personnalité juridique propre à la corporation. Elle confère enfin une dimension déterminante, la responsabilité limitée. Ce cadre légal, en plus de consolider l'association, protège les associés. Ces droits deviennent néanmoins simultanément des inégalités, car ils ne sont accordés qu'à quelques individus seulement. Ils sont donc assimilés par Fecteau, comme par les radicaux canadiens, aux pratiques féodales et se révèlent être en contradiction avec le libéralisme classique du XVIII^e siècle¹⁰. Ce système est jugé « aristocratique », car il permet « d'enrichir quelques individus au dépend [sic] du grand nombre¹¹ ». Ainsi, la domination économique bien réelle des marchands qui bénéficient des chartes est perçue comme un privilège accordé plutôt que la conséquence d'une concurrence des talents, ce qui explique l'appel à une « révolution économique » par une concurrence équitable.

La propriété agraire illustre ces privilèges. Il est possible d'observer la dénonciation d'un même « monopole » par les républicains des deux colonies canadiennes. L'Acte constitutionnel de 1791, texte qui définit les modalités d'existence des deux Canadas, garantit au clergé anglican un septième des terres qui seront concédées par le gouvernement (art. 35 à 38), « monopole » de la réserve du clergé qui s'ajoute à celui de la réserve de la Couronne¹². Les privilèges des deux réserves sont accompagnés de recommandations visant à favoriser le développement et le peuplement des colonies. Au Haut-Canada, le peu de diligence des administrateurs, couplé à une activité spéculative, entrave cependant ce schéma de colonisation. En 1825, des membres du « *Family Compact* » et de la « Clique du Château », simultanément hommes d'affaires et administrateurs publics dans les deux Canadas, ainsi que des investisseurs britanniques, fondent la *Canada Company*. Celle-ci négocie l'achat d'une vaste quantité de terres des deux réserves afin de réorganiser le peuplement de la colonie, et surtout de spéculer. L'accord porte sur plusieurs millions d'acres. Ils sont obtenus à un prix très bas et à des conditions très avantageuses. Cette acquisition dépasse même les espérances initiales des promoteurs du projet. La compagnie obtient également, dès 1826, une charte qui investit « la dite compagnie de certains pouvoirs et privilèges¹³ ».

Ce « monopole » agraire est critiqué, car, s'il permet de dynamiser la colonisation, il contraint également les colons à s'endetter lourdement, au seul profit de la compagnie¹⁴. La critique est relayée à l'Assemblée. Le *Seventh Report from the Committee on Grievances*, présidé par William Lyon MacKenzie et imprimé en 1835, dénonce ces mécanismes jusqu'à contester l'existence même de la *Canada Company*. Le but de ce rapport parlementaire est de démontrer les méfaits du patronage, dont l'une des formes est la *Canada Company*. Alors que cette dernière a décidé de percevoir certains frais de péage, elle est également accusée d'échapper aux taxes. La compagnie œuvrant avant tout au bénéfice de ses membres, la légitimité de son privilège est dénoncée. Le rapport recommande une mesure déjà exprimée à maintes reprises : « The interdiction of the disposal of Crown lands to favourites, and rendering them the subject of competition¹⁵ ». Le comité parlementaire appelle à une révolution économique par l'ouverture à la concurrence. Cette volonté se retrouve dans la proposition de constitution de novembre 1837 et la déclaration de MacKenzie sur l'île de Navy Island, le mois suivant, alors qu'il est devenu « chairman » du « State of Upper Canada¹⁶ ».

Au Bas-Canada, les avantages dont tire profit la *British American Land Company* illustrent ces mêmes mécanismes économiques et la similitude des contestations. La compagnie est créée en 1834. Nous y retrouvons plusieurs acteurs déjà présents dans la *Canada Company*. Elle bénéficie de la bienveillance des autorités, notamment par l'obtention d'une charte

d'incorporation. En quelques mois, la compagnie acquiert plus d'un million d'acres à des conditions favorables, terres revendues en petites parcelles avec d'importantes marges. Le paiement des dettes des colons s'effectue parfois en travaux manuels, pratique qui rappelle les corvées dues aux seigneurs¹⁷. Ces privilèges accordés et protégés par décision royale sont déterminants pour saisir la dynamique politique au Bas-Canada : ils cristallisent la colère des colons des *townships* contre les « spéculateurs étrangers », ce qui encourage le rapprochement entre les réformistes de la colonie. Cette convergence est manifeste dans les 92 Résolutions de 1834. Dans la 36^e résolution, l'Assemblée condamne « le monopole étendu des terres en faveur de spéculateurs résidant hors du pays. » Le document prône l'arrêt de l'expansion du régime de propriété en « franc et commun socage » des *townships*, qui ne permet pas une acquisition des terres à des « conditions faciles et libérales » par les « habitants permanents du pays » (résolutions 56 à 62)¹⁸.

À la fin de l'année 1835, Amury Girod, l'un des patriotes les plus loquaces sur les problématiques économiques, publie « Traité des éléphants et des mouches » dans *L'Écho du pays*, journal alors patriote. La « *Compagnie des Terres* » (*British American Land Company*) y est qualifiée d'« ulcère du Canada ». Elle représente un « danger pire que toutes les banques ensemble ». Sa moralité et sa légitimité sont attaquées :

[L]e Parlement impérial s'éveillera dès qu'on lui rappellera qu'il y a une de ses lois qu'il a violées en vertu de laquelle il ne peut pas toucher au bien des colonies sans les délier de leur serment d'allégeance. Les ministres et les monopoleurs comme maître Robinson, auront beau vouloir lui administrer une autre drogue pour l'endormir, les cris du peuple des colonies (car il n'est pas seulement question du Canada) l'avertiront que ce sommeil serait dangereux, que ses médecins sont des Charlatans qui se croient bonnement le droit purgandi, tuandi et qu'une fois il serait bon d'en faire exemple. Oui le Parlement impérial reviendra sur ses pas et la compagnie des terres retournera dans son néant dont l'escroc Robinson l'a tirée. Et quand même cela ne se ferait pas, la province a droit à sa propriété, a droit de la défendre de toute manière constitutionnelle. Notre Législature doit déclarer solennellement [*sic*] que cette compagnie n'a aucun droit de vendre des terres, parce que celui qui les lui a vendues n'en était pas le légitime propriétaire¹⁹.

Critique du système financier

La dimension antiaristocratique, et par conséquent démocratique, de l'économie politique patriote se lit également sur la question financière. L'enjeu porte sur le contrôle d'un mécanisme qui révolutionne l'économie par la généralisation des billets de banque. Pour les républicains des deux Canadas, le nouveau système constitue une menace envers l'équilibre social. Les expériences antérieures d'une « monnaie de papier », telle que la

monnaie de carte au XVIII^e siècle, ont démontré les risques de cette pratique. La morale chrétienne teinte leur discours puisque le « commerce de l'argent », les intérêts, est assimilé à de l'usure immorale. Cette critique est semblable au combat mené par des citoyens américains²⁰. Les patriotes soutiennent d'ailleurs ouvertement le président Andrew Jackson dans son combat contre le « monopole » de la seconde *Bank of the United States* aux États-Unis. Dans *Sketches of Canada and the United States*, un pamphlet qui fait l'éloge de la République, MacKenzie encense le combat de Jackson contre « l'oppression » des « monopoles légaux²¹ ».

De récentes études démontrent l'importance des mécanismes d'endettement dans la formulation de la contestation politique des années 1820 et 1830 au Haut-Canada²². L'emprisonnement qui menace les colons endettés, conséquence du prix des propriétés et du développement de l'argent de papier, alimente directement la radicalisation des réformistes. Albert Schrauwers soutient que le système est foncièrement vicié, car l'endettement est encadré par des dispositifs juridiques qui profitent avant tout aux membres du « *Family Compact* ». Ces derniers sont en même temps législateurs, créanciers, magistrats et bénéficiaires des ventes forcées des biens des colons. Ce mécanisme est entièrement légal, ou presque²³. Le combat en faveur d'une meilleure protection des colons endettés se retrouve dans la Déclaration d'indépendance de la République du Bas-Canada, dont le huitième article interdit l'emprisonnement pour dette.

Les républicains canadiens dénoncent le « monopole » sur les capitaux, le contrôle de la création et de la circulation monétaire. Puisqu'il n'existe pas de banque d'État, la création monétaire provient des banques privées. Leurs billets ne sont cependant pas reconnus légalement comme de l'argent, ils ne sont qu'une reconnaissance de dette en numéraire, en métal précieux. En d'autres termes, la banque qui a émis le billet reconnaît sa dette envers le détenteur du billet. Les banques ne possèdent toutefois pas les sommes correspondantes en numéraire. Ce système encourage les échanges, mais pour les républicains canadiens il crée un nouveau rapport de pouvoir au profit d'une « aristocratie de l'argent ». MacKenzie condamne régulièrement les privilèges des banquiers qui « promise to pay on demand four times the amount of specie that ever was in the country, and cheat the farmer and labourer out of their means upon false pretexts²⁴ ». Au Bas-Canada, les patriotes dénoncent également les privilèges des banques accordés par des chartes qui offrent « le droit d'émettre en billets le triple de leur mise en argent, pendant que chacun des actionnaires n'est responsable que de sa mise simple²⁵ ». Le système perdure uniquement grâce à l'absence de demandes de remboursement systématique, car les banques sont, elles aussi, surendettées. Contrairement aux colons, les actionnaires des banques à charte sont toutefois protégés par la responsabilité limitée.

Des historiens ont noté que les républicains des deux Canadas soutiennent une politique dite de la « monnaie sonnante » (« *hard money policy* »)²⁶. Le principe est de limiter l'émission de l'argent de papier afin de conserver les métaux précieux comme unique monnaie d'échange. Le but est de réduire la spéculation et l'endettement, et de favoriser l'accession à la propriété. Cette vision est notamment traduite dans la proposition de constitution pour le Haut-Canada (art. 52 à 57). Les réformistes des deux colonies dénoncent de concert la légitimité des privilèges bancaires :

La répartition inégale de la richesse lorsque les banques favorisent le *monopole* d'une coterie politique, sont une autre plaie sociale qu'elles infligent. Dans le Haut comme dans le Bas-Canada, les réclamations ont été universelles contre le scandale avec [lequel] les directeurs se sont disproportionnellement emparés des secours des banques. C'est depuis plusieurs années que ces plaintes sont entendues, et qu'il n'y ait pas porté remède. [...] Si sans les ruiner, leurs profits sont diminués, ce n'est qu'une juste punition, que le public est bien en droit de leur infliger, pour avoir fait servir à l'avantage du petit nombre, des *privilèges* qui leur avaient été accordés en vue de l'avantage du grand nombre²⁷.

En 1837, nous observons une radicalisation des discours et des écrits sur cette question, en particulier parce qu'une panique financière internationale éclate au début du mois de mai²⁸. Cette panique, qui se transforme en crise économique, accompagne les assemblées publiques contre la gouvernance impériale dans les Canadas. Dans son discours de Saint-Laurent du 15 mai, Louis-Joseph Papineau est vindicatif : « L'or est le dieu qu'ils adorent, tuons leur dieu, nous les convertirons à un meilleur culte²⁹. » Le 1^{er} juin, Ludger Duvernay s'attarde sur les questions financières devant ses électeurs de Lachenaie. Il déplore la disparition des pièces au profit de l'argent de papier qui endette les habitants et les soumet à une justice complice³⁰. Dans le débat public, le pouvoir des banques devient un enjeu important :

On ne saurait croire quelle influence exercent les Banques sur la société ! Personne ne nie que ces institutions soient favorables et même nécessaires au commerce d'une nation, tant qu'elles sont fondées sur des bases solides et conduites sur des principes justes et impartiaux ; mais, dès qu'elles s'égareront loin de cette route, dès qu'elles deviennent un engin politique pour favoriser le commerce et les vues intéressées d'une certaine horde d'individus au préjudice des commerçants de la même place ; dès qu'elles s'érigent comme de petits despotes pour exercer leur tyrannie sur un certain parti politique, dès-lors le but est manqué et une ruine inévitable doit être tôt ou tard le sort de pareils établissements. [...] Réveillez-vous, citoyens amis de la prospérité de votre pays [...]. Ce système appauvrit le pays sensiblement ; c'est la classe des artisans, celle des marchands détailliers qui en souffrent et nos petits et grands Banquiers s'enrichissent et se pavanent dans leur splendeur factice. Il est temps de mettre fin à tant d'abus³¹.

La critique de la logique financière se développe à partir de considérations démocratiques: les « monopoles » permettent aux banques d'inonder le continent avec un papier-monnaie sans valeur qui enrichit les banquiers, mais dont la première victime est « le pauvre peuple ». La spéculation transforme l'argent en une marchandise quelconque qui ne profite qu'à une nouvelle forme d'« aristocratie », quelques individus dont les intérêts entrent en contradiction avec le « bien du public³² ». Aux yeux des républicains canadiens, ce système crée deux classes sociales. La première peut s'endetter sans craindre les poursuites judiciaires afin de spéculer et de s'enrichir, alors que l'autre est soumise à des mécanismes qui envoient les plus endettés en prison et les contraignent à perdre leurs propriétés. La première est assimilée à une classe oisive qui « vole » les produits du travail de la seconde, domination économique et politique :

La société, en tout état de civilisation, est divisée en deux grandes classes ou parties: l'une qui travaille et produit, pour cette raison elle est nommée classe productive; et l'autre par l'accumulation des fruits du travail, la puissance héréditaire ou la rapine, s'est acquies de quoi vivre sans labeur; cette classe est dénommée improductive³³.

[...] Maintenant les gouvernan[t]s étant riches et non-productifs, et les gouvernés, les travailleurs et les productifs, ces deux classes sont opposées d'intérêts contraires comme une division naturelle et une division artificielle fortifient et augmentent la contrariété des intérêts provenant de la différence entre les gouvernan[t]s et les gouvernés, le riche et le non-productif, et les travailleurs et productifs³⁴.

« L'irresponsabilité » des banquiers, leur droit de ne pas être considérés comme responsables des pertes du « pauvre peuple », autrement dit la responsabilité limitée, devient l'une des principales cibles du verbe républicain :

En Canada, comme partout ailleurs, une banque *de par la loi* est une compagnie marchande pour faire le monopole de l'argent et des affaires du pays et pour dominer sur tout son commerce. Les espèces disparaissent à mesure que les banques augmentent par leur papier les moyens de circulation, et de spéculations imprudentes et folles. Les espèces circulant antérieurement dans le pays sont envoyées hors du pays. L'argent dur devient une marchandise ordinaire. [...] Le système de nos banques canadiennes établies en vertu d'une loi est celui de tout monopole, savoir d'enrichir quelques individus au dépend [sic] du grand nombre. [...] *Aujourd'hui* on ne me dira pas que c'est un raisonnement erroné en face de l'acte d'incorporation des banques; mais le dirait-on, je prierai tout homme de bon sens de distinguer entre ce qui est *sur le papier* et ce qui se fait dans la pratique. L'existence des banques à chartes a été légale, mais jamais elle n'a été légitime [...] J]'établis, abstraction faite des circonstances du jour, que l'existence des banques privilégiées est la ruine du pays³⁵.

Accents capitalistes

Dans le discours patriote, le terme «capitaliste» prend généralement un sens péjoratif. Il désigne une nouvelle forme de domination sociale, économique et politique, par les détenteurs de capitaux. Les républicains canadiens n'en expriment pas moins une profonde volonté de développer la production et les échanges. Le mot «capitaliste» est même parfois utilisé afin de décrire la révolution économique à laquelle ils aspirent. C'est le cas dans un article de *La Minerve* sur la «Grande entreprise nationale», dans lequel il est estimé qu'il «n'y a pas assez de capitalistes pour cette sorte d'entreprise³⁶». Ils louent également la propriété privée qui représente l'un des principaux moyens d'accéder à la liberté. Qualifiée de droit «sacré», elle permet de devenir «éclairé et indépendant», donc digne de respect³⁷. La propriété individuelle revêt néanmoins une dimension morale: le travail, et non les privilèges, doit en être à l'origine. Il n'est donc pas surprenant de voir qu'ils encouragent la diffusion de ce qu'ils nomment «l'esprit d'entreprise» afin de réduire l'oppression économique des privilégiés: «L'esprit d'entreprise, c'est le désir d'acquiescer, de se faire un bien-être plus ou moins brillant; or où sont les hommes qui ne cherchent pas à améliorer leur sort lorsqu'ils en ont les moyens? Nous y voilà, ce sont les moyens, c'est l'instrument, les capitaux en un mot qui ont manqué jusqu'à présent aux Canadiens pour se jeter dans les grandes entreprises³⁸.»

Les patriotes voient en d'éventuelles «compagnies d'opposition» le «moyen de placer de l'argent très avantageusement, et [de] rendre un grand service au public³⁹». Le développement du commerce et de l'industrie est présenté, parallèlement à l'éducation, comme l'agent de leur émancipation. Ils estiment que la prospérité découlera d'une meilleure compréhension des lois de l'économie et d'une plus grande audace collective. Selon Ludger Duvernay, c'est «[g]râce à l'esprit d'entreprise qui se développe parmi nos concitoyens, [que] le principe d'association se socialise et prend chaque jour plus d'extension⁴⁰». Dans les années 1830, les républicains se lancent dans divers projets d'associations commerciales, à l'image de l'activité de John Ryan dans le secteur du transport maritime entre Montréal et Québec⁴¹. Le discours favorable au travail, aux échanges et à la prospérité est omniprésent en 1837⁴². Les républicains sont loin d'exprimer une vision fermée sur la petite propriété agricole. Le commerce est régulièrement décrit comme la source du bonheur des peuples et des nations. Ils font écho à l'espoir d'Adam Smith qui voit dans la multiplication des échanges et le développement de la production le moteur du progrès civilisationnel⁴³. Le 14 juillet 1836, *La Minerve* publie une correspondance du «Vieux de la Montagne»:

Le commerce, sans privilège, exerce sur une nation une heureuse influence. [...] le commerce et tout ce qui l'alimente doivent avoir part à tout ce que les gouvernements et l'opinion réservent de récompenses et de distinctions à quiconque étend ce noble domaine.

Ludger Duvernay se permet même d'asséner certaines pensées blessantes en dénonçant le « carcan stationnaire » des patriotes qui enferment l'horizon dans une simple « indépendance politique ». L'éditeur défend au contraire l'idée que l'avenir du peuple et de la « nationalité » découle du développement de l'industrie et de la science. Or, « ces deux accessoires manquent à notre existence », ce qui empêche « le mouvement qui travaille la société moderne vers le mieux, vers l'amélioration de l'humanité » :

[C]e dont nous avons besoin c'est de l'agitation industrielle, à la place de l'agitation politique, dont la violence donne des étourdissements aux peuples [...] l'industrie, c'est l'aristocratie de notre continent, c'est la puissance première du siècle. C'est la liberté et la fortune [...]. They who have the key of wealth are lords of all ⁴⁴.

Selon l'éditeur patriote, ce sont les privilèges, y compris le régime seigneurial, qui appauvrissent les habitants et la colonie :

[...] les campagnes défrichées sont presque sans récolte, le génie s'éteint, la tyrannie triomphe, l'industrie est écrasée et le commerce languit [...]. Les droits seigneuriaux oppriment l'agriculture; et la dîme lui est nuisible en ce qu'elle frappe le plus laborieux, le plus industriel. [...] Par la destruction des charges seigneuriales et une juste répartition des dîmes, quelle énergie, quelle industrie et quelle prospérité n'en seraient pas les heureuses conséquences! L'agriculture ne craindrait plus d'être molestée; et par ses progrès, le commerce et toutes les industries, tous les arts utiles acquerraient des améliorations, et l'accroissement plus rapide de la population en serait un résultat assuré⁴⁵.

Plusieurs études insistent sur l'opposition des patriotes au système mercantiliste qui oriente alors l'économie de la colonie⁴⁶. En prônant la « liberté » face aux « monopoles », les républicains des deux Canadas défendent le libre-échange. L'idée signifie, en 1830 et dans les colonies canadiennes, rompre avec des pratiques qui obstruent la constitution d'un marché libre, avant tout avec les États-Unis. Cette vision se retrouve durant la campagne pour la contrebande et le boycottage des produits taxés : « nous avons tous le plus grand intérêt à avoir un marché voisin plutôt qu'éloigné où vendre les fruits de notre travail⁴⁷. » Sur ce point, les événements du Bas-Canada ne peuvent se comprendre sans analyser ceux du Haut-Canada. En 1835, Robert Nelson, élu patriote à l'Assemblée du Bas-Canada, s'inquiète des négociations entamées pour la libre circulation des biens par les Haut-Canadiens, les marchands comme les « radicaux », avec l'État de New York. Il estime que ces négociations peuvent aboutir à l'effondrement du commerce bas-canadien. Pour y remédier, Nelson encou-

rage notamment Papineau à accélérer les projets de chemins de fer⁴⁸. Pendant l'hiver 1836-1837, les républicains haut-canadiens envoient au Congrès américain une pétition réclamant l'abolition des droits de douane. Le Parti patriote publicise, loue puis appuie ce projet. En mai 1837, le Comité central et permanent de Montréal rédige et envoie au Congrès une pétition similaire à celle de leurs « frères » du Haut-Canada. Le texte prône le « commerce libre » avec les États-Unis et dénonce le caractère « impolitique » des taxes, car elles vont à l'encontre de la « prospérité du pays⁴⁹ ». Ainsi, les républicains des deux Canadas, davantage que les loyalistes, défendent la liberté du commerce chère à l'esprit capitaliste.

Leurs dénonciations des dérives du système financier ne les figent pas dans une perception anti-banques. Dans les années 1830, les républicains des deux Canadas se lancent dans différentes entreprises bancaires. Au Bas-Canada, la *Banque du peuple*, fondée en 1833, mais qui devient la firme *Viger, De Witt & Co.* en 1835, fait la fierté des patriotes. Cette banque se présente comme l'outil permettant de faire prospérer la population. Elle émet des billets à l'effigie de deux figures patriotes, Denis-Benjamin Viger et Louis-Joseph Papineau⁵⁰. Au début de l'année 1837, avant la panique qui contraint la banque à fermer ses guichets, *La Minerve* encourage ses lecteurs à y placer leurs capitaux afin d'en faire bénéficier « la communauté ». Son succès commercial est assimilé à « un témoignage de plus en faveur du principe d'association⁵¹ ». Le journal se réjouit également d'un projet de banque à Trois-Rivières qui émerge quelques semaines avant la panique. Duvernay stigmatise les spéculateurs qui méprisent les intérêts nationaux, tout en estimant que la nouvelle banque permettra le développement de la ville. Selon lui, les « citoyens » ont accueilli favorablement ce projet : « Approuver la création d'une banque c'est dire assez que nous la supposons capable de suffire à ses moyens d'existence sans être obligée d'avoir recours aux privilèges d'une charte⁵² ». C'est à nouveau le développement commercial sans privilèges qui est souhaité. Le discours et l'activité économiques des républicains haut-canadiens sont similaires. Eux non plus ne s'opposent pas à l'existence de l'argent de papier et aux banques, même s'ils en dénoncent les dérives. Ils lancent par exemple une institution bancaire en 1835, elle aussi nommée la *Bank of the People*, dont les fonds et les projets financés sont liés aux républicains⁵³.

Une économie politique démocratique

Les républicains des deux Canadas encouragent le développement du commerce et de l'industrie. Ils sacralisent également la propriété privée. Ils ne prônent donc pas une forme de propriété collective. Le socialisme qui les influence, ou plutôt les formes de pensées nommées alors ou depuis « socialistes », ne doivent pas tromper notre perception. La dimension

démocratique et morale de leur réflexion économique est ici déterminante pour préciser cette influence socialiste. Elle nous permet en effet de comprendre pourquoi l'ambition de révolutionner les pratiques économiques vers un rapport de pouvoir plus égalitaire, davantage soucieux de la situation du «laboureur», du *workingmen*, n'est pas incompatible avec celle de développer ce qu'ils nomment «l'esprit d'entreprise».

Au Haut-Canada, même si plusieurs historien(ne)s ont qualifié les réformistes de «libéraux», voire de «capitalistes», d'autres les ont rapprochés du socialisme. Cette ambivalence est visible chez Andrew Bonthius qui souligne l'influence de John Locke, mais aussi celle d'un révolutionnaire américain prônant une autorité publique capable de répartir équitablement les propriétés, Thomas Skidmore⁵⁴. Le village de Hope au Haut-Canada, fondé et géré par les *Children of Peace*, se base sur l'idéal de coopération formulé par Robert Owen, dont le socialisme imprègne alors les réflexions des radicaux d'Amérique du Nord⁵⁵. Selon Albert Schrauwers, la *Farmers' Storehouse Company*, fondée par les *Children of Peace* en 1824, peut être assimilée à la première coopérative canadienne. Cette entreprise à la fois marchande et bancaire, et dénuée de responsabilité limitée, propose une alternative économique pour les modalités de la production et des échanges⁵⁶.

Les républicains des deux Canadas ont en commun une perception morale du développement économique et de la prospérité commerciale. Pour les francophones bas canadiens, nous pouvons situer cette aspiration à travers l'influence de certains auteurs, Tocqueville et surtout Lamennais⁵⁷. Le célèbre observateur de la démocratie en Amérique exprime une éthique chrétienne en matière d'économie, réflexion qui découle de l'*Économie politique chrétienne* d'Alban de Villeneuve-Bargemont : une indispensable morale doit accompagner les bouleversements économiques. Ainsi, Tocqueville note que la nouvelle «aristocratie du négoce» cantonne la majorité des citoyens dans des tâches abrutissantes incompatibles avec l'esprit démocratique, «dans le même temps que la science industrielle abaisse sans cesse la classe des ouvriers, elle élève celle des maîtres». Cette nouvelle aristocratie lui apparaît être un «monstre», car «après avoir appauvri et abruti les hommes dont elle se sert, [elle] les livre en temps de crise à la charité publique pour les nourrir⁵⁸».

La moralité appliquée aux mécanismes économiques se retrouve chez Félicité de Lamennais, prêtre révolutionnaire qualifié pour sa part de «socialiste» par certains historiens⁵⁹. Son influence est prégnante chez les Bas-canadiens, en particulier au séminaire de Saint-Hyacinthe que fréquente la famille Papineau⁶⁰. Lamennais se lie même d'amitié avec Louis-Joseph⁶¹. La philosophie politique du prêtre tourne autour d'une chrétienté renouvelée qu'il voudrait être le moteur de la démocratie, une société sans «petits ni grands, ni maîtres ni esclaves, ni rois ni sujets», car «[Dieu] a fait

tous les hommes égaux». Elle est exposée pour la première fois en 1833, dans les retentissantes *Paroles d'un croyant*, «la Marseillaise du Christianisme» selon Pierre Leroux. Le livre est interdit par les autorités ecclésiastiques de la colonie, mais il reste imprimé clandestinement, lu, retranscrit dans les journaux et commenté par les patriotes⁶². Selon Lamennais, le bien public doit prendre le pas sur l'esprit individualiste observable dans le développement industriel. «L'homme méchant» et «maudit du ciel» est celui qui ne veut pas travailler, celui qui force ses frères «avec les verges et le fouet» à travailler pour pouvoir ensuite «manger le fruit de leur travail». Le prêtre encourage les «prolétaires» à se libérer de leur nouvelle servitude, le travail salarié: «Affranchissez donc votre travail, affranchissez vos bras.» En 1838, dans *Le livre du peuple*, il continue de dénoncer le rapport de pouvoir économique:

[Les prolétaires] ont été en masse la propriété de ceux qui règlent les relations entre les membres de la société, le mouvement de l'industrie, les conditions du travail, son prix et la répartition de ses fruits. Ce qu'il leur a plu d'ordonner, on l'a nommé loi, et les lois n'ont été pour la plupart que des mesures d'intérêts privés, des moyens d'augmenter et de perpétuer la domination et les abus de la domination du petit nombre sur le plus grand⁶³.

La vision économique des républicains des deux Canadas, et de nombreux révolutionnaires d'Europe et d'Amérique⁶⁴, s'articule autour de la critique de l'individu oisif et immoral exploitant les hommes et propageant la misère, au profit de son bonheur égoïste. Au Bas-Canada, le seigneur est une personnification de ce mal: «l'homme du champ, propriétaire de son maître, l'homme vertueux enchaîné à la glèbe, ne possédait pour prix de son travail, que ce que l'homme libre, l'homme oisif et vicieux qui s'appelait son seigneur voulait bien lui laisser⁶⁵». Qu'il soit seigneur ou «capitaliste», le «monopoleur», l'«aristocrate» décrié, est celui qui possède une immorale supériorité des richesses, celui qui s'impose comme un obstacle à la liberté de la production et des échanges et, *in fine*, à l'émancipation de l'esprit d'entreprise et aux bénéfices qu'il doit procurer à tout peuple libre. Un projet commercial de pêcherie dans le golfe de Gaspé en témoigne. Selon *La Minerve*, c'est le principe d'association, la mise en commun des ressources patriotiques, qui permettra à ces richesses de rester dans la colonie, «espérons donc que tous ceux qui ont à cœur l'intérêt du pays comme le leur propre, s'empresseront de seconder autant qu'il sera en eux un projet qui peut avoir une influence incalculable sur les destinées du Bas-Canada⁶⁶». Le discours mobilisé porte à nouveau sur l'intérêt public du projet commercial. *La Minerve* prie également les futurs actionnaires de ne pas imiter les maisons qui exploitent la population pour en faire «de misérables prolétaires». Le journal insiste sur la nature des rapports qui doivent lier les détenteurs de capitaux et leurs employés:

Nous n'avons donc plus maintenant qu'un souhait à former, c'est que les sociétaires de la nouvelle compagnie, tout en consultant leur intérêt, n'oublient pas celui des nombreux employés qu'ils auront à leur service et qu'ils n'en feront pas à l'imitation des maisons qui ont exploité jusqu'à présent le district de Gaspé, de misérables prolétaires, une population écrasée et arriérée⁶⁷.

Duvernay reprend un vocabulaire mennaisien pour présenter un projet qui ne doit pas être réalisé contre les intérêts des employés et du public. Le développement du commerce espéré demeurera étranger au processus de prolétarisation; il existe un souci de responsabilité envers la population. L'esprit républicain américain constitue une source d'inspiration pour le développement de cette forme d'économie capitaliste: les armateurs américains, « dit-on, ont toujours le soin d'intéresser leurs équipages dans leurs expéditions de pêche⁶⁸ ».

En exil aux États-Unis, les Canadiens sont proches de certains réseaux socialistes. Wolfred Nelson, John Ryan et William Lyon MacKenzie témoignent de leur admiration envers une collaboratrice de Robert Owen, Frances Wright⁶⁹. MacKenzie collabore avec une grande figure publique se revendiquant du « socialisme » – mais du sien – Horace Greeley, fondateur du *New York Herald Tribune*, ainsi qu'avec George Evans, un autre éditeur influent défendant l'idéal de l'association par coopération⁷⁰. La *MacKenzie's Gazette* affirme parallèlement « aimer » les questions soulevées par ceux qui se nomment les « socialists » de Philadelphie à travers leur journal, le *National Laborer*. Cette organisation s'apparente davantage à l'expression d'un mouvement syndical ouvrier au discours politique révolutionnaire. L'une des mesures sur lesquelles il s'arrête, et qui a alors un fort soutien dans l'opinion publique, est l'interdiction de l'héritage privé. MacKenzie loue leur désir de chercher un « new plan of Government [...] in fact a new organization of the whole frame of human society » qui redéfinirait le rôle de l'administration publique, de l'esclavage, de la représentation politique, etc⁷¹.

La réflexion des républicains des deux Canadas est donc influencée par diverses formes de socialisme, sans pour autant condamner l'esprit d'entreprise et la propriété privée. Ils encouragent les projets commerciaux « utiles » pour le public et « responsables » envers le corps social. Ils ont conscience qu'il s'agirait d'une révolution des pratiques, discours qui s'apparente à une interprétation enthousiaste d'Adam Smith: « Pourquoi ne signalerait-on pas [...] ceux qui donnent des exemples de l'amour et de la pratique du travail et de l'industrie [puisque], comme on en faisait dernièrement la remarque, c'est le véritable aliment des vertus publiques et privées, par là même de la liberté comme de la félicité publique⁷²? »

Leur aspiration à une économie capitaliste moralisée se traduit dans leur soutien aux sociétés en commandite et aux *joint stock companies*. Ces cadres légaux d'association commerciale ne s'accompagnent pas des divers

privèges garantis par les chartes, en particulier la responsabilité limitée. Les actionnaires, ou le cas échéant les directeurs, sont entièrement responsables de leurs actes. En 1835, Thomas Storrow Brown, collaborateur d'Edmund Bailey O'Callaghan pour *The Vindicator*, envoie à Papineau un «brouillon» pour un plan d'encadrement des pratiques bancaires et une réévaluation de la régulation par les législateurs. Il souhaite que les banques puissent «safely exist» pour le public, ce qui signifie rompre avec les chartes: «Banks shall issue notes and confine themselves to money transactions, every partner being liable for all transactions.» Il soutient également la nécessaire limitation de leur capital ainsi que l'encouragement du développement de petits établissements locaux. Ces mesures doivent protéger le public tout en limitant les écarts de richesses⁷³. Dans un même ordre d'idées, le projet de banque de Trois-Rivières est conçu «sur le principe commanditaire», ce qui offre «tous les avantages des autres sans en avoir les inconvénients⁷⁴»:

Le mal fondamental consiste en ce que le capital déposé ou *prétendu* déposé doit seul répondre des dettes et des engagements de la compagnie des actionnaires de la banque à charte, au lieu que les actionnaires sont responsables seulement au montant de leurs actions; pendant que la justice et l'équité demandent, que tout homme qui a une part dans une entreprise de cette nature devienne responsable pour toute l'étendue de l'entreprise, et que tout son bien présent et futur puisse être saisi pour en payer les dettes. C'est sur ce principe que les établissements en commandite m'ont paru utiles⁷⁵.

La réflexion puis les expériences de Charles Duncombe illustrent cet espoir de fonder un système financier compatible avec une certaine éthique sociale. Elles mettent aussi en lumière la similitude des réflexions économiques chez les républicains des deux Canadas. Duncombe est le président de la commission parlementaire de l'Assemblée du Haut-Canada sur l'activité bancaire en 1835. En exil aux États-Unis, il est le responsable des structures financières révolutionnaires pour le Haut-Canada. Il monte dès 1838 une banque sur le modèle des établissements en commandite. L'historien Oscar Kinchen le qualifie de «socialiste», car il déclare s'opposer aux «monopoles» et à «l'aristocratie de l'argent⁷⁶». Duncombe s'impose surtout dans l'opinion publique américaine avec un traité sur la monnaie publié en 1841, *Duncombe's Free Banking*. Il n'est plus question de simplement favoriser les petits établissements et d'empêcher la responsabilité limitée, mais de créer un nouveau système bancaire et monétaire, «*purely republican*», car contrôlé par les citoyens. Cette logique rappelle le mouvement «*Relief*», soit une structure imaginée pour que le «bien commun» domine les intérêts privés. Duncombe déclare s'attaquer à l'influence de la finance sur les élus du peuple. Ses remèdes doivent stabiliser la monnaie, encourager les échanges, contrer la prolétarianisation, maîtriser

l'inflation, décourager la spéculation, et permettre aux citoyens d'avoir le contrôle du système bancaire et monétaire :

The insidious encroachments upon society, through chartered banking companies, of dishonest principles in our business transactions, of a depravity of moral sentiment, and disregard of moral honor and honesty in the conduct of our monetary affairs, will be effectually checked by the adoption of the proposed system of Republican Free Banking⁷⁷.

Conclusion

Malgré certaines dimensions de leur discours qui laisseraient croire le contraire, le souci du développement du commerce, de l'industrie et de la production des richesses est central dans les réflexions économiques des républicains canadiens. Leurs conceptions reposent sur une préservation des intérêts du public face aux « capitalistes », aux « spéculateurs », et particulièrement aux banquiers, nommés « l'aristocratie de l'argent ». L'économie politique de nombreux acteurs de la Rébellion comporte un fort caractère moral, parfois ouvertement chrétien, et socialement responsable. L'enjeu soulevé par les républicains n'est pas le développement de l'industrie et du commerce, ce qu'ils soutiennent unanimement, mais son encadrement par le législateur ainsi que sa moralité. Ils aspirent à prévenir la « prolétarisation » de ceux qui produisent les richesses et qui se font « voler » les fruits de leur travail. Ils souhaitent également empêcher la soumission des élus du peuple aux intérêts privés des capitalistes, ce qu'ils observent même aux États-Unis. Le souci du bien public surplombe et conditionne le principe de propriété individuelle, malgré le caractère « sacré » de celui-ci. L'article 20 de la constitution proposée par les Haut-Canadiens en novembre 1837 en témoigne : « Private property ought, and will ever be held inviolate, but always subservient to the public welfare ».

Le référent de la démocratie constitue une boussole pour comprendre ce qui a pu apparaître comme des paradoxes et des contradictions. Parmi les diverses terminologies utilisées, les républicains canadiens se déclarent être des « capitalistes réformistes⁷⁸ ». Cet esprit capitaliste comporte l'espoir d'émanciper le « pauvre peuple ». Les révolutionnaires canadiens trouvent chez les « socialistes » Robert Owen et Félicité de Lamennais des sources d'inspiration. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, parmi d'autres termes, Owen utilise le concept de « système d'économie sociale » pour définir sa réflexion⁷⁹. Les patriotes s'opposent à l'« irresponsabilité » des corporations commerciales privées protégées par les chartes. C'est l'égoïsme de ces quelques individus privilégiés qui est visé. Pour définir la singularité de leur vision économique, nous pouvons la mettre en perspective avec les études des auteurs ayant exploré les liens entre les principes politiques et les pratiques économiques dans l'histoire québécoise.

La prégnance de l'idéal démocratique et égalitaire ressort des analyses qui se penchent sur l'histoire de l'économie sociale et coopérative⁸⁰, ce qui ressort également du discours de nombreux acteurs de la Rébellion.

En matière d'économie politique, l'histoire intégrée des deux colonies s'avère être à la fois éclairante et stimulante. Nous avons pu voir à quel point la similitude des logiques et des discours est manifeste, ce que les acteurs revendiquent à diverses reprises. Rapprocher les historiographies permet aussi d'enrichir nos outils d'analyse. Pour caractériser l'économie politique des patriotes bas-canadiens, nous pouvons en effet évoquer, voire prolonger, le travail d'Albert Schrauwers sur le Haut-Canada qui définit la notion de «*joint stock democracy*» afin de retranscrire l'utopie d'une économie commerciale fondée sur un esprit communautaire et égalitaire, directement inspiré de Robert Owen, avec l'ambition de rééquilibrer les relations de pouvoir dans les échanges commerciaux⁸¹. L'attrait des patriotes bas-canadiens pour le commerce libéré des «*monopoles*» et de la responsabilité limitée, ainsi que leurs réflexions favorables aux «*prolétaires*» et aux producteurs de richesses, témoigne d'une réelle convergence dans les réflexions d'économie politique.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. *La Minerve*, 26 juin 1837.
2. Catherine Vance, «1837: Labor and the Democratic Tradition», *The Marxist Quarterly*, n° 12, 1964-65, p. 29-42; F. H. Armstrong, «Reformer as Capitalist: William Lyon MacKenzie and the printer's strike of 1836», *Ontario History*, n° 59, 1967, p. 87-196; Stanley Bréhaut-Ryerson, «Luttes de classes et conflits nationaux» [1968], dans Jean-Paul Bernard (dir.), *Les Rébellions de 1837-1838: les patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective et chez les historiens*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 234-257; Jean-Paul Bernard (dir.), *Les Rébellions...*, *op. cit.*, p. 258-261; Gérald Bernier et Daniel Salée, *Entre l'ordre et la liberté. Colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 1985, p. 194-206; Allan Greer, *Habitants et patriotes: la rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 1997 [1993], p. 121-123; Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Un Québec moderne, 1760-1840: essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Hurtubise, 2007, p. 21-23 et 243.
3. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal-Paris, Fides, 1966, p. 541-586; Donald Creighton, «The Economic Background of the Rebellion of Eighteen Thirty-Seven», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 3, n° 3, août 1937, p. 322-334.
4. Louis-Georges Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*, Montréal, Boréal, 2005, p. 17, 33-35 et 58-61; Michel Ducharme, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques, 1776-1838*, Montréal et Toronto, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 22-24 et 202-203. Albert Schrauwers (*Union is Strength. W. L. MacKenzie, the Children of Peace, and the Emergence of Joint Stock Democracy in Upper Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, p. 202-206)

reprend la notion «country», mais il en modifie la dimension économique; nous y reviendrons.

5. Donald Creighton, «The Economic Background of the Rebellion», *loc. cit.*
6. Allan Greer, «1837-38: Rebellion Reconsidered», *Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 1, mars 1995, p. 15.
7. L'expression «économie politique» signifie dans cet article toute réflexion imbriquant l'économique et le politique, plutôt qu'une idéologie que certains auteurs, comme Karl Marx, ont appliqué aux travaux d'économistes tels Adam Smith, Jean-Baptiste Say, John Stuart Mill et David Ricardo. Voir Karl Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Éditions sociales, 1972 [1859].
8. Lire à ce propos le Rapport de lord Durham, John George Lambton, lord Durham, *Le Rapport Durham*, Montréal, L'Hexagone, 1990 [1839].
9. Michel Foucault, *Philosophie. Anthologie*, Paris, Gallimard, 2004, p. 345-346.
10. Jean-Marie Fecteau, «Les "petites républiques": les compagnies et la mise en place du droit corporatif moderne au Québec au milieu du 19^e siècle», *Histoire sociale / Social History*, vol. 25, n° 49, mai 1992, p. 37-38. Voir aussi Gerald F. McGuigan, «La concession des terres dans les cantons de l'Est du Bas-Canada (1763-1809)», *Recherches sociographiques*, vol. 4, n° 1, 1963, p. 71-89; Colin F. Read et Ronald J. Stagg (dir.), *The Rebellion of 1837 in Upper Canada*, Toronto, The Champlain Society, 1985, p.xxiv.
11. *La Minerve*, 10 juillet 1837.
12. Ces dispositions ne concernent pas les terres seigneuriales.
13. Robert C. Lee, *The Canada Company and the Huron Tract, 1826-1853. Personalities, Profits and Politics*, Toronto, Natural Heritage / Natural History, 2004, p. 15-44.
14. *Ibid*, p. 124-132.
15. *The Seventh Report from the Selected Committee of the House of Assembly of Upper Canada on Grievances*, Toronto, 1835, p. XXIII [je souligne].
16. Dans la proposition de constitution, la question des terres de la compagnie est mentionnée dès le troisième article d'un document qui en comporte 81.
17. Jack. I. Little, *Nationalism, Capitalism, and Colonization in Nineteenth-Century Quebec. The Upper St Francis District*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1989, p. 36-63; Gérald Bernier et Daniel Salée, *Ordre et liberté, op. cit.*, p. 109-114.
18. Pour une analyse détaillée, lire Gerald F. McGuigan, *Land Policy and Land Disposal under Tenure of Free and Common, Socage, Québec and Lower Canada, 1763-1809*, thèse de doctorat (sciences économiques), Université Laval, 1963. Cet argumentaire sera repris, en 1836 et 1837, par des membres du Parti patriote contre les habitants et leurs représentants qui réclament l'abolition du régime seigneurial.
19. *L'Écho du pays*, 24 décembre 1835. Voir aussi Philippe Bernard, *Amury Girod. Un suisse chez les Patriotes du Bas-Canada*, Québec, Septentrion, 2001, p. 113.
20. Voir par exemple l'article de Jason Opal dans ce dossier.
21. William L. MacKenzie, *Sketches of Canada and the United States*, Londres, 1833. Pour le Bas-Canada, voir Louis-Georges Harvey, *Le printemps... , op. cit.*
22. Albert Schrauwers, *Union is Strength, op. cit.*, p. 66-97; Jeffrey McNairn, «"A just and obvious distinction": The Meaning of Imprisonment for Debt and the

- Criminal Law in Upper Canada's Age of Reform», dans G. Blaine Baker et Donald Fyson (dir.), *Essays in the History of Canadian Law: Quebec and the Canadas*, Toronto, University of Toronto Press, 2013, p. 187-234.
23. Albert Schrauwers, *Union is Strength*, *op. cit.*, p. 67-70.
 24. William L. MacKenzie, *Caroline Almanack*, Rochester, 1840, p. 47.
 25. Amury Girod, «Traité des éléphants et des mouches», *L'Écho du pays*, 17 décembre 1835.
 26. Louis-Georges Harvey, *Le printemps...*, *op. cit.*, p. 114-115; Michel Ducharme, *Concept de liberté...*, *op. cit.*, p. 132-134.
 27. Louis-Joseph Papineau, discours électoral de décembre 1834, dans Yvan Lamonde et Claude Larin (dir.), *Un demi-siècle de combats*, Montréal, Fides, 1998, p. 352-356 [je souligne]. Lire également Ronald Rudin, *Banking en français. Les banques canadiennes-françaises, 1835-1925*, Montréal, Boréal, 1988 [1985], p. 48; Amury Girod, «Traité des éléphants et des mouches», *L'Écho du pays*, 17 décembre 1835.
 28. La «panique» éclate lorsque, dans une réaction en chaîne, les banques ne remboursent plus les billets en numéraire. Sur la panique de 1837, lire en premier lieu Jessica Lepler, *The Many Panics of 1837. People, Politics and the Creation of a Transnational Financial Crisis*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.
 29. Discours retranscrit dans *La Minerve* du 29 mai 1837.
 30. *La Minerve*, 5 juin 1837. Allan Greer démontre ce processus d'appauvrissement dans *Habitants et patriotes...*, *op. cit.*, p. 45-47.
 31. «Un ami de son pays», *Le Libéral*, 5 juillet 1837. Lire également *La Minerve*, 29 juin et 3 juillet 1837.
 32. Amury Girod, «Quelques mots sur l'industrie et le commerce du pays», *La Minerve*, 10 juillet 1837.
 33. *Le patriote canadien*, 14 août 1839.
 34. *Le patriote canadien.*, 5 février 1840.
 35. Amury Girod, «Traité des éléphants et des mouches», *L'Écho du pays*, 24 décembre 1835 [Girod souligne]. Lire également Albert Faucher, «La condition nord-américaine des provinces britanniques et l'impérialisme économique du régime Durham-Sydenham, 1839-1841», *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 2, mai-août 1967, p. 177-209; *Idem*, «Some Aspects of the Financial Difficulties of the Province of Canada», *The Canadian Journal of Economics and Political Science / Revue canadienne d'économie et de science politique*, vol. 26, n° 4, mai-juin 1960, p. 617-624.
 36. *La Minerve*, 13 février 1837.
 37. Gérald Bernier et Daniel Salée, *Ordre et liberté*, *op. cit.*, p. 195-197. Le caractère sacré de la propriété individuelle est manifeste durant la révolution lorsque certains exilés condamnent les incendies visant les propriétés des loyalistes. Voir Bibliothèques et archives nationales du Québec [ci-après BANQ], *Fonds Duvernay*, P680, Assemblée du Comité de Burlington [des réfugiés canadiens] du 29 août 1840.
 38. *La Minerve*, 13 février 1837.
 39. *La Minerve*, 1^{er} juin 1837.
 40. *La Minerve*, 13 février 1837.

41. Jean-Paul Bernard, *Les Rébellions de 1837 et de 1838 dans le Bas-Canada*, Société historique du Canada, 1996, p. 18-19; Gilles Gallichan, « La session de 1836 ou Le Parlement québécois en grève », *Cahier des dix*, n° 55, 2001, p. 207; Gérald Bernier et Daniel Salée, *Ordre et liberté*, op. cit., p. 195-199.
42. *La Minerve* des 29 juin, 3 juillet et 20 juillet 1837. Diverses résolutions des assemblées publiques de 1837 portent sur le développement du commerce. Elles sont en grande partie consultables dans Jean-Paul Bernard (dir.), *Assemblées publiques, résolutions et déclarations de 1837-1838*, Montréal, VLB éditeur, 1988; 8^{ème} résolution de Saint-Ours (p. 26), 7^{ème} et 8^{ème} résolutions de Saint-Laurent (p. 32-33), 6^{ème} résolution de Sainte-Scholastique (p. 52-53), 7^{ème} résolution de Berthier (p. 89-90), etc.
43. Nous savons que Smith était lu et apprécié chez les colons des deux Canadas : Jeffrey L. McNairn, « Why We Need But Don't Have an Intellectual History of the British North American Economy », dans Damien-Claude Bélanger, Sophie Coupal et Michel Ducharme (dir.), *Les idées en mouvement : perspectives en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 147-150.
44. *La Minerve*, 20 mars 1837.
45. *Le patriote canadien*, 7 août 1839.
46. Cette dimension de la crise ressort particulièrement dans le livre dirigé par Jean-Paul Bernard (*Les Rébellions de 1837-1838*, op. cit.), notamment dans les commentaires des textes de Stanley Bréhaut-Ryerson et de Gilles Bourque.
47. Discours de Papineau à Saint-Laurent, retranscrit dans *La Minerve*, 29 mai 1837.
48. Bibliothèque et archives Canada [ci-après BAC], *Fonds Papineau*, MG24-B2, R. Nelson à Papineau, 27 novembre 1835.
49. *La Minerve*, 25 mai 1837.
50. Ronald Rudin, *Banking en français...*, op. cit.; Robert S. Greenfield, *La Banque du peuple, 1835-1875, and its failure, 1895*, mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1968.
51. *La Minerve*, 13 février 1837. De nombreuses citations de journaux similaires sont également disponibles dans Gérald Bernier et Daniel Salée, *Ordre et liberté...*, op. cit., p. 195-205.
52. *La Minerve*, 16 janvier 1837.
53. Albert Schrauwers, *Union is Strength*, op. cit., p. 98-124 et 168-172.
54. Andrew Bonthuis, « The Patriot War of 1837-38, locofocoism with a Gun? », *Labour/Le Travail*, n° 52, automne 2003, p. 9-43. Les historiens F. H. Armstrong, (« Reformer as capitalist », loc. cit.) et Oscar A. Kinchen (*The Rise and Fall of the Patriot Hunters*, New York, Bookman Associates, 1956, p. 36-37) illustrent également ces contradictions.
55. John F.C. Harrison, *Robert Owen and the Owenites in Britain and America. The Quest for the New Moral World*, Londres, Routledge, 2009 [1969]; Carl J. Guarneri, *The Utopian Alternative. Fourierism in Nineteenth Century America*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1991.
56. Albert Schrauwers, *Union is Strength*, op. cit., p. 98-124.
57. Amédée Papineau, par exemple, établit une « trinité démocratique » avec ces deux auteurs ainsi que Thomas Paine, Louis-Georges Harvey et Yvan Lamonde,

- «Origines et formes diverses du “destin manifeste” dans les Amériques: les Papineau et la *United States Magazine and Democratic Review* de Washington et New York», *Cahier des Dix*, n° 67, 2013, p. 54.
58. Alexis de Tocqueville, «Comment l'aristocratie pourrait sortir de l'industrie», *De la démocratie en Amérique* [1835], Montréal, Carpe Diem, 2010, p. 132-134; Richard Swedberg, *Tocqueville's Political Economy*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2009, p. 65-68 et 84-86.
 59. Claude Carcopino, *Les doctrines sociales de Lamennais*, Genève, Slatkine Reprints, 1968 [1942], p. 176-194; Klauspeter Blaser, «Le christianisme social avant le socialisme chrétien», *Autres temps. Cahier d'éthique sociale et politique*, vol. 61, n° 1, été 1999, p. 79-80; Pierre Legendre, «Essai sur la pensée économique de Lamennais», *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 32, n° 1, 1954, p. 54-78.
 60. Thomas Matheson, «La Mennais et l'éducation au Bas-Canada», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 13, n° 4, mars 1960, p. 485-487.
 61. Yvan Lamonde, *Signé Papineau. La correspondance d'un exilé*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2009, p. 235-236; Ruth White, *Louis-Joseph Papineau et Lamennais. Le chef des Patriotes canadiens à Paris 1839-1845*, Montréal, Hurtubise, 1983.
 62. Voir *Le patriote canadien* (par exemple le 7 août 1839, le premier numéro); *La Minerve* (par exemple le 20 mars 1837); BANQ, *Fonds Ludger Duvernay*, P-680, Amédée Papineau à Duvernay, 17 juin 1841.
 63. Félicité de Lamennais, *Le livre du Peuple*, Paris, Delloye et Lecou, 1838, p. 18. Dans *Paroles d'un croyant* (1834), son regard sur le travail, les prolétaires et la propriété est exposé en particulier dans les sections VIII à X.
 64. Pour les similitudes et les échanges dans l'espace atlantique, lire en premier lieu Jamie L. Bronstein, *Land Reform and Working-Class Experience in Britain and the United States, 1800-1862*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
 65. Sous le pseudonyme «Agricola», *La Minerve*, 9 février 1837.
 66. *La Minerve*, 13 février 1837.
 67. *Ibid.*
 68. *Ibid.*, 16 mars 1837; Louis-Georges Harvey, *Le printemps, op. cit.*, p. 111-115 et 161-164.
 69. Archives provinciales de l'Ontario [ci-après APO], *MacKenzie-Lindsey Papers*, MS-516, O'Callaghan à MacKenzie, 26 juillet 1838; *Ibid.*, Mme Darusmont (Fanny Wright) et Windt à MacKenzie, 18 juin 1839; BAC, *Fonds Papineau*, O'Callaghan à Papineau, 9 avril 1838; W. Nelson à sa femme, 4 décembre 1838 dans Wolfred Nelson, *Écrits d'un patriote*, Georges Aubin (dir.), Québec, Comeau et Nadeau, 1998, p. 90; *MacKenzie's Gazette*, 29 septembre 1838; Albert B. Corey, *The Crisis of 1830-42 in Canadian-American Relations*, New Haven, Yale University Press, 1941, p. 84; Louis-Georges Harvey, *Le printemps..., op. cit.*, p. 50-51. Sur Fanny Wright voir Celia Morris Eckhardt, *Fanny Wright, Rebel in America*, Cambridge, Harvard University Press, 1984; Susan Jacoby, *Free-thinkers. A History of American Secularism*, New York, Henry Holt & Co., 2004.
 70. Lilian F. Gates, *After the Rebellion. The Later Years of William Lyon MacKenzie*, Toronto et Oxford, Dundurn Press, 1988, p. 111-113 et 131-135.
 71. *MacKenzie's Gazette*, 29 septembre 1838.
 72. *La Minerve*, 13 juillet 1837.

73. BAC, *Fonds Papineau*, Brown à Papineau, 6 octobre 1835.
74. *La Minerve*, 16 janvier 1837.
75. *La Minerve*, 17 juillet 1837.
76. Oscar Kinchen, *The Rise and Fall...*, *op. cit.*, p. 36 et 39-40; Charles Lindsey, *The Life and Times of William Lyon MacKenzie*, Toronto, Coles Publishing Company, 1971 [1862], vol. 2, p. 202; Albert Schrauwers, *Union is Strength*, *op. cit.*, p. 154-156.
77. Charles Duncombe, *Duncombe's Free Banking: An Essay on Banking, Currency, Finance, Exchanges and Political Economy*, Cleveland, 1841, p. 4. Pour une présentation détaillée du système financier de Duncombe, voir Julien Mauduit, "Vrais républicains" d'Amérique: les patriotes canadiens en exil aux États-Unis (1837-1842), thèse de doctorat (histoire), UQAM, 2016. Consulter également APO, *MacKenzie-Lindsey Papers*, Duncombe à MacKenzie, 27 juillet 1841.
78. *La Minerve*, citée par Gérald Bernier et Daniel Salée, *Ordre et liberté*, *op. cit.*, p. 200.
79. Gregory Claeys, « "Individualism", "Socialism", and "Social Science": Further Notes on a Process of Conceptual Formation, 1800-1850 », *Journal of History of Ideas*, vol. 47, n° 1, mars 1986, p. 87.
80. François-Albert Angers, *La coopération, de la réalité à la théorie économique*, Montréal, Fides, 1974; Gaston Deschênes, « Associations coopératives et institutions similaires au XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, n° 4, mars 1976, p. 539-554; Jean-Marie Fecteau et Isabelle Dupuis, « L'émergence de l'idéal coopératif et l'État au Québec 1850-1914 », Chaire de coopération Guy Bernier, UQAM, 1989; Gilles Bourque, « L'économie sociale entre l'économie et le politique », *Cahier de recherche sociologique*, n° 32, 1999, p. 37-45; Martin Petitclerc, "Nous protégeons l'infortune". *Les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2007; Benoît Lévesque et Martin Petitclerc, « L'économie sociale au Québec à travers les crises structurelles et les grandes transformations (1850-2008) », *Économie et Solidarités*, vol. 39, n° 2, 2008, p. 14-37.
81. Albert Schrauwers, « Revolutions without a Revolutionary Moment: Joint Stock Democracy and the Transition to Capitalism in Upper Canada », *The Canadian Historical Review*, vol. 89, n° 2, 2008, p. 223-255. *Id.*, *Union is Strength*, *op. cit.*, p. 245-259. La notion de « joint stock democracy » provient d'une réflexion mêlant d'autres outils conceptuels, comme « l'économie morale » formulée par Edward P. Thompson et la dichotomie « country » / « court ». Le travail de Schrauwers illustre d'une part parfaitement la difficulté d'adapter les cadres théoriques généraux aux années 1830, ce qui alimente les contradictions dans l'historiographie, et d'autre part le besoin de concevoir de nouveaux outils afin de traduire les singularités du bouillonnement en matière d'économie politique durant ce que les historien(ne)s nomment « transition au capitalisme » ou « Market Revolution ». Cela témoigne également du profond travail conceptuel qui nous reste à effectuer.